

II DECRET N° 195/PR/MDRC.
modifiant le Titre X du Décret n°544/PR/MDRC.
du 29 Décembre 1966.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
VU le Décret n°145/PR. du 15 Mai 1968, portant formation du
Gouvernement Provisoire ;
VU le Décret n°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°544/PR/MDRC. modifiant le décret n°63-4/PR/MAC. du 14
Janvier 1963, portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture
et de la Coopération ;
SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la
Coopération ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Les articles 63 et 67 du décret n°544/PR/MDRC. du 29 Décembre 1966
sont complétés comme suit :

Article 63 :

Après: le Directeur des Pêches ou son Représentant, ajouter :
- Le Directeur du Service Météorologique ou son représentant.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Article 67 :

Après : Commission de la Production Animale et des Pêches,

Au lieu de :

Commission des Forêts et des Sols,

lire :

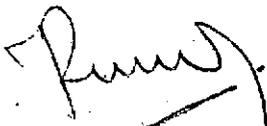
Commission des Forêts, des Sols et Agro-Météorologie.

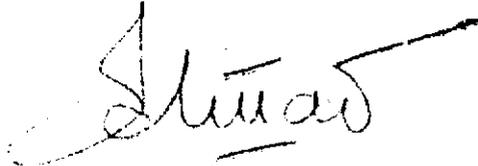
LE RESTE SANS CHANGEMENT.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey. /.-

Fait à COTONOU, le 13 Juillet 1968

Par le Président de la République
le Chef du Gouvernement Provisoire,


Chef de Battalion
Maurice KOUANDETE


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération


Capitaine Ibrahima CHABI

Applications:

SR 4 - SGG 4 - Ministres 9 - MDRC et ses
services 10 - CS 6 - CA 2 - Gde Chanc. 1 -
Dtion Stat 2 - Dtion Plan 2 - DGAJL 2 -
MOM 1 -